



Rejoignez

LA FORCE DES SECOURS SAPEURS ■ POMPIERS DE FRANCE

Découvrir

JEUNES SAPEURS-POMPIERS

S'initier aux techniques de secours tout en pratiquant le sport

Modalités

- Âge recommandé entre 13 et 14 ans
- Fournir un certificat médical d'aptitude physique, un certificat de vaccination antitétanique et une autorisation parentale
- Inscription en mai pour l'année scolaire suivante
- Durée de formation : 4 ans

Les mercredis et / ou samedis, participe à des compétitions, des manœuvres et à des rassemblements régionaux et nationaux et prépare le brevet national de Jeune sapeur-pompier (à partir de 16 ans).



Contactez l'union départementale pour en savoir plus.
Coordonnées sur www.udsp42.com

S'engager

SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Un engagement indemnisé compatible avec une activité professionnelle

Modalités

- À partir de 17 ans
- Résider en France et jouir de ses droits civiques
- Conditions d'aptitude médicale et physique
- Formation initiale et continue



Contactez le Service d'incendie et de secours de la Loire
au **04.77.91.08.00** ou www.sdis42.fr

Avoir un métier

SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Accès sur concours au grade de sapeur, de lieutenant ou de capitaine

Modalités

- Dès 18 ans
- Être de nationalité française (ou ressortissant européen sous certaines conditions) et jouir de ses droits civiques
- Conditions d'aptitude médicale et physique
- Formation initiale après recrutement
- Accès sans concours réservé aux JSP et SPV

Chiffres clés en France *

dont 40 931 femmes



252 700
sapeurs-pompiers

- 78 % sont volontaires (citoyens engagés)
- 16 % sont professionnels, (fonctionnaires territoriaux)
- 5 % sont militaires
- 28 200 JSP encadrés par 8 300 animateurs
- 11 300 PATS



Près de **4,68 millions** d'interventions

Soit 1 intervention toutes les **6,7** secondes.

Le SUAP représente **87 %** des interventions.

Près de **16 millions** d'appels par an.

Missions

- **Secours d'urgence aux personnes** : Apporter un renfort médical de proximité aux secours déjà engagés. Assurer une médicalisation dans l'attente de l'intervention éventuelle d'une équipe constituée (SMUR, ...). Participer aux plans de secours en cas de catastrophe.
- **Santé en service** : Évaluer l'aptitude médicale de vos collègues sapeurs-pompiers. Mener auprès d'eux une politique de prévention.
- **Soutien santé des opérations** : Apporter si nécessaire des soins aux sapeurs-pompiers blessés sur les interventions de grande ampleur ou comportant des risques particuliers.

Recrutement

- **Médecin sapeur-pompier volontaire** : Dès le 2^e cycle des études médicales et jusqu'à la fin de votre carrière, vous pouvez rejoindre le Service de santé et de secours médical en qualité de volontaire, pour un engagement de 5 ans renouvelable.

Missions

- **Secours d'urgence aux personnes** : Lorsque l'état de la victime le nécessite, assurer une réponse essentielle entre l'intervention immédiate des premiers secours et l'éventuelle prise en charge médicale. Délivrer des soins d'urgence et/ou d'antalgie sur protocole.
- **Santé en service** : Participer à l'évaluation de l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers et à la mise en œuvre de la médecine préventive.
- **Soutien santé des opérations** : Apporter si nécessaire des soins aux sapeurs-pompiers blessés sur les interventions de grande ampleur ou comportant des risques particuliers.

Recrutement

Vous êtes infirmier diplômé d'État :

- **Infirmier sapeur-pompier volontaire** : Rapprochez-vous de votre Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) pour connaître les modalités locales d'engagement.

au 04.77.91.08.00 ou www.sdis42.fr

PHARMACIEN

Missions

- **Secours d'urgence aux personnes** : Assurer la gestion et le suivi des médicaments, dispositifs médicaux et matériels médicosecouristes des véhicules de secours et d'assistance aux victimes, et des dotations des médecins et infirmiers de sapeurs-pompiers. Participer à la sécurisation des traitements et des soins.
- **Santé en service** : Participer à la politique de médecine préventive menée auprès des sapeurs-pompiers et être conseiller en matière de prévention des risques infectieux.
- **Risques particuliers** : Participer à la gestion des risques technologiques et environnementaux. Être un conseiller en matière de toxicologie.

Recrutement

Vous êtes pharmacien diplômé d'État et inscrit à l'Ordre national des pharmaciens :

- **Pharmacien sapeur-pompier volontaire** : Contactez votre Sdis pour connaître les modalités locales d'engagement. au 04.77.91.08.00 ou www.sdis42.fr

Chiffres clés**

• Le SSSM

Le Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) compte plus de 11 900 sapeurs-pompiers, dans toute la France dont 96% de volontaires.

Il participe à près de 210 000 interventions par an, soit près de 6% des interventions totales des sapeurs-pompiers.

• Qui sont-ils ?



3 625 MÉDECINS



630 PHARMACIENS



348 PSYCHOLOGUES



8 495 INFIRMIERS



315 VÉTÉRINAIRES

